

1 R CHAUD
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 Chemin d'Armancourt, 60200 COMPIEGNE
918 742 719 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 06 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six janvier,
A 19 heures,

La Société 1 R GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 1 371 960 euros, ayant son siège social 53 Route de Reims, 60350 TROSLY BREUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 949 302 319 RCS COMPIEGNE-60200, Représentée par Pascal PIERART, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 1 R CHAUD,

En présence de Monsieur Pascal PIERART, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société 1 R GROUPE, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 4 Chemin d'Armancourt, 60200 COMPIEGNE au :

15 rue du Fonds Pernant 60200 COMPIEGNE

à compter du 10.01.2025 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 15 rue du Fonds Pernant 60200 COMPIEGNE".

Le reste de l'article demeure inchangé.



DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société I R GROUPE

